

GRAND DOLE

la lettre du Conseil

Éditorial

Jean-Pascal FICHÈRE

Président
de la communauté
d'agglomération



Comme chaque année à pareille époque, nous avons voté le budget de notre agglomération.

Je remercie très sincèrement tous les élus qui nous ont suivis dans nos propositions.

Et pourtant, je sais qu'il a été compliqué pour certains de valider une hausse de la fiscalité, qui pèse déjà lourd sur nos habitants et sur nos entreprises. Mais grâce au pacte fiscal et financier que nous avons adopté en février, je sais que les maires sauront être justes, et s'efforceront de baisser leur propre fiscalité.

C'est le sens de l'avenir.

Le portage de l'investissement des principaux équipements ne peut plus être supporté par les communes.

Et surtout, nos médiathèques, nos stades, nos gymnases ne sont plus la propriété exclusive des maires : les usagers, les licenciés, se les approprient ; depuis longtemps déjà, ils ont aboli les frontières communales ! Ce budget 2018 est donc un budget d'avenir. Le Grand Dole renforce encore ses services aux habitants. Au péri et l'extrascolaire, est venue se greffer la restauration scolaire. Après le réseau des médiathèques, il faudra maintenant compter sur celui des écoles de musique et du conservatoire.

Quant au parc des équipements sportifs, il se voit renforcé par le stade Bobin et par les terrains tavelois et damparisiens de Paul Martin et de la Pépinière. Ces nouveaux équipements, qui accueillent notamment des compétitions de niveau national et qui profitent déjà aux Grands Dolois, seront désormais à la charge de l'agglomération.

CONSÉCUTIVE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS À ABERGEMENT-LA-RONCE



Les communes du Grand Dole pourront bénéficier d'une subvention annuelle de l'agglomération de 10 000 € maximum pour les aider à co-financer leurs projets d'investissement.

Fonds de concours

Soutenir les investissements des communes

Dans le cadre du pacte fiscal et financier adopté en février, le Grand Dole a mis en place un dispositif de fonds de concours élargi pour accompagner les projets municipaux.

La construction d'un bâtiment communal ou d'un équipement sportif, des plantations de haies ou de verger, la création d'une piste cyclable, des aménagements touristiques ou la valorisation du patrimoine ancien... Voici quelques exemples de projets qui pourraient dès cette année bénéficier d'un coup de pouce financier du Grand Dole. L'Agglomération vient en effet d'adopter le règlement d'un dispositif de fonds de concours élargi*, destiné à accompagner les investissements de ses communes membres (sauf Dole). Ce fonds a été doté de 150 000 € en 2018.

Dans le choix des projets, la priorité sera accordée aux domaines d'intervention suivants : amélioration du cadre de vie

des habitants, préservation et mise en valeur du patrimoine naturel, déplacements doux. Les dépenses subventionnées – investissement seulement – ne pourront pas concerner la voirie, les réseaux et les lotissements.

10 000 € au maximum par commune et par an

Le montant versé par le Grand Dole représentera, au maximum, la part autofinancée par la commune bénéficiaire, dans la limite de 10 000 €. La participation communautaire sera déterminée en fonction de la nature du projet proposé et de sa pertinence au regard des axes et actions inscrits dans le projet du territoire.

**Le dispositif remplace et complète les fonds de concours existants « Trame verte et bleue » et « Modes doux ».*

Deux-cents emplois saisonniers

Entre juin et septembre 2018, la Communauté d'agglomération recrutera 200 salariés en contrat saisonnier pour les centres de loisirs, l'aquaparc Isis et la piscine Léo-Lagrange de Tavaux. Ces emplois seront confiés principalement à des étudiants et des lycéens majeurs.

Un comité technique commun Dole/Grand Dole

Lors des prochaines élections professionnelles, le 6 décembre 2018, les 619 agents de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Dole éliront, pour la première fois, leurs représentants au sein d'un comité technique unique, commun aux deux collectivités. Ceux-ci seront au nombre de six, tout comme les représentants de l'employeur.

Subvention aux Scènes du Jura

À partir de cette année, le Grand Dole prend en charge la subvention à l'association départementale Les Scènes du Jura, labellisée « Scène nationale ». Celle-ci s'élève à 355 000 €. Les Scènes du Jura sont une structure multi-sites qui irrigue l'ensemble du département, aussi bien en territoire urbain, péri-urbain que rural. En 2017, l'association a proposé 26 spectacles sur le territoire du Grand Dole pour 44 représentations.

Le projet artistique est dédié aux écritures d'aujourd'hui. Chaque saison, artistes compagnons et auteurs associés participent aux différentes missions culturelles : le soutien à la création contemporaine, la diffusion de spectacles pluridisciplinaires pour un public intergénérationnel, la formation et la sensibilisation des publics.

Culture

L'enseignement musical devient communautaire

Le Conseil communautaire a approuvé le transfert au 1^{er} mai prochain de la gestion du Conservatoire à rayonnement départemental de Dole vers l'agglomération. L'établissement accueille plus de 700 élèves.



Créé en 1972, le Conservatoire de musique et de danse de Dole propose des parcours pour tous - de l'éveil musical au cycle 3 diplômant - ainsi qu'un vaste choix de disciplines. Il dispose de plusieurs ensembles (maîtrise, chorales, orchestres à vent et à cordes...) et compte un département dédié aux musiques actuelles, Les Caves.

Il accueille actuellement 728 élèves, dont 73 % âgés de moins de 26 ans. C'est le seul Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) reconnu par l'Etat dans le Jura.

À compter du 1^{er} mai prochain, la gestion de cet établissement sera transmise par la Ville de Dole à la Communauté d'agglomération. Le conseil communautaire du 15 mars a ainsi entériné le transfert des 33 postes au Grand Dole. Les autres

salariés sont contractuels. Le CRD emploie 44 personnes, dont 38 enseignants.

Développement du chant choral dans les écoles

La première conséquence de cette décision est l'application de nouveaux tarifs dès le 1^{er} mai 2018 (voir ci-dessous). De plus, une démarche a déjà été engagée avec l'Education nationale pour mettre en place des actions autour du chant choral dans une dizaine d'écoles primaires de l'agglomération.

Parallèlement, les deux écoles de musique associatives du territoire - Tavaux-Abergement-Dam-paris et Saint-Aubin - vont également entrer dans le giron du Grand Dole, qui assurera la coordination de l'ensemble avec le Conservatoire.

Une équité d'accès à l'enseignement artistique

Jusqu'à présent, les frais d'inscription au Conservatoire étaient majorés de 80 % (moins de 26 ans) ou 130 % (adultes) pour les non-Dolois. La nouvelle tarification, adoptée lors du conseil communautaire d'Abergement-la-Ronce, permettra à tous les Grands Dolois de bénéficier, dès le 1^{er} mai 2018, du tarif de base afin de contribuer à une meilleure équité

d'accès à l'enseignement artistique.

Les frais de scolarité sont établis en fonction du quotient familial des élèves. Ils vont par exemple, pour les moins de 26 ans, de 66 à 100 € par an pour un cours collectif ou de 160 à 240 € par an pour un cursus instrument ou voix soliste (cycles 2 et 3).

Base Intermarché : acquisition de 17 ha à Rochefort

NOTE

Dans le cadre du projet de création d'une base logistique d'Intermarché (ITM) à Rochefort-sur-Nenon, la mission confiée à la SAFER pour permettre la maîtrise foncière du site et l'extension

de la zone industrielle a enfin porté ses fruits. Le Grand Dole a acquis 8 parcelles d'une surface d'environ 17 ha pour un prix total de 396 902 €. L'agglomération va également verser des indemnités

d'éviction aux agriculteurs exploitant ces terrains, à hauteur de 163 360 €. Tous ces frais seront bien entendu compensés in fine par la vente des terrains au groupe Intermarché.

Complexe aquatique et sportif communautaire

La transition s'organise avec l'aquaparc

La piscine Barberousse fermera ses portes au public le 7 avril. Mais les clubs pourront l'utiliser jusqu'à début mai, date à laquelle l'aquaparc Isis prendra le relais pour accueillir les nageurs.



Judi 15 mars, les représentants des clubs sportifs qui utilisent la piscine ont pris connaissance des nouveaux aménagements de l'aquaparc. Ceux-ci leur permettront de poursuivre leurs activités.

Mardi 22 mai, les entreprises chargées de l'aménagement du complexe aquatique et sportif récupéreront les clés de Barberousse. L'équipe de la MJC aura alors rejoint ses nouveaux locaux, aménagés par la société publique locale Grand Dole Développement 39 dans un ancien magasin de la rue Sombardier.

La piscine, elle, fermera ses portes au public au soir du samedi 7 avril. Une grande fête est d'ailleurs prévue à cette occasion (*lire ci-contre*). En revanche, les clubs sportifs (natation, water-polo, triathlon, plongée) pourront continuer à utiliser l'infrastructure pour leurs entraînements et compétitions. A partir du samedi 5 mai, ils pourront déménager à l'aquaparc Isis où de nombreux travaux sont réalisés depuis quelques semaines. Objectif : allonger la période d'ouverture de

l'équipement.

Des travaux dans les vestiaires de l'aquaparc

Ainsi, un système de chauffage (radiateurs et aérothermes) a été installé dans les vestiaires et les douches. Toujours côté vestiaires, l'isolation va être refaite et les menuiseries remplacées par du double vitrage. À la sortie des locaux, une véranda en aluminium et verre sera également créée. Enfin, pour l'hiver, un tunnel de 13 mètres permettra de rejoindre le grand bassin, au bord duquel une tente sera également implantée.

Si les conditions météo le permettent, l'aquaparc Isis sera ouvert au public dès le 5 mai avec des horaires variables. L'ouverture quotidienne estivale est prévue du 2 juin au 2 septembre.

Trois stades dans le giron du Grand Dole

Après les piscines et parcs aquatiques, le complexe Ernest-Gagnoux à Saint-Aubin, le golf du Val d'Amour à Parcey et la piste de de bicross de Tavaux, de nouveaux équipements sportifs viennent d'être déclarés d'intérêt communautaire : les stades de la Pépinière (rugby, Damparis), Paul-Martin (football, Tavaux) et Robert-Bobin (athlétisme, football et rugby, Dole).

Ces infrastructures étant utilisées par des clubs de niveau national (Jura Dolois Football en National 3 et Grand Dole Rugby en Fédérale 3), ce transfert répond à la volonté de l'Agglomération d'accompagner la pratique sportive de haut niveau et d'optimiser les installations.

Plus largement, une réflexion est en cours au sein

du Grand Dole pour la reconnaissance d'intérêt communautaire d'autres équipements sportifs. Un groupe de travail a ainsi été constitué associant représentants des communes et du monde sportif.



En bref

Barberousse :
Fêtons la pause le 7 avril



Samedi 7 avril, la piscine Barberousse sera ouverte gratuitement de 7h à 23h avec des nombreuses animations au programme. L'ancienne nageuse Roxana Maracineanu, championne du Monde en 1998, sera notamment présente pour animer des ateliers destinés à tous, sportifs, enfants, familles et même aquaphobes ! La journée se terminera par une soirée aquazumba.

Programme complet sur www.sortiradole.fr

Un logiciel pour gérer les cimetières

Le Grand Dole va acquérir un logiciel de gestion administrative des cimetières, au bénéfice de ses communes membres. Elles pourront, ainsi, être en conformité avec la législation funéraire. La gestion de ce service sera simplifiée avec une solution informatique cohérente, moderne, évolutive et adaptée aux besoins. Par ailleurs, l'Agglo assurera la formation des agents qui utiliseront ce nouvel outil informatique.

Aides à la pierre

Depuis 2013, le Grand Dole décide des attributions de subventions, par délégation de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), dans le cadre d'un programme d'actions territoriales pour les aides à la pierre. En 2017, 111 ménages propriétaires occupants et 25 projets locatifs ont ainsi été accompagnés. Pour 2018, le programme prévoit des aides d'un montant total de 1,090 M€.

Environnement

Comment mieux accueillir le public sur les monts dolois ?

Le réseau de pelouses sèches des monts dolois, classé espace naturel sensible du Département, va faire l'objet d'une démarche d'interprétation afin de valoriser et promouvoir l'accueil du public.



Pour entretenir les pelouses sèches des monts dolois, rien de mieux que le retour du pâturage !

Mont Roland, Mont Joly, mais aussi des sites à Champvans, Archelange, Authume, Rainans, Chevigny, Menotey... Les monts dolois sont constitués par un réseau discontinu de pelouses sèches. Autrefois pâturés, ces espaces sont frappés par la déprise agricole et l'enfrichement progressif. Or, ils peuvent présenter une riche biodiversité, comme l'a reconnu le Département du Jura en classant le réseau espace naturel sensible (ENS).

Depuis une dizaine d'années, le Grand Dole porte une réflexion de fond sur la gestion de ces pelouses sèches qui a conduit notamment au retour du pâturage depuis 2012. Or, l'inscription en ENS implique d'organiser l'accueil du

public sur tout ou partie de ces sites. Aussi, une étude d'interprétation a été confiée au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Bresse du Jura. Elle permettra d'analyser le potentiel (possibilité d'ouverture, sujets sur lesquels communiquer...) de chacun de ces sites.

Cette étude, d'un montant de 10 750 €, devrait être financée à 80 % par le Département. Elle posera les bases du futur schéma d'interprétation qui proposera des moyens de communication et des modalités d'accueil à mettre en œuvre. Les premières réalisations (panneaux d'accueil) sont attendues pour 2019.

banquettes en pierre au fond du ruisseau et élargissement du lit mineur par décaissement des berges pour ne pas augmenter le risque d'inondation. Ce projet de village est innovant puisqu'il comprend aussi un travail sur les installations d'assainissement individuel et la valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (fontaines, sources, lavoirs).

Coût de l'opération : 150 000 € TTC.

Restauration du ruisseau de Falletans

Le Grand Dole conduit un projet de restauration du ruisseau de Falletans, en y associant la commune et les riverains. Fortement artificialisé, le cours d'eau n'offre plus assez d'habitats pour la vie aquatique, il se végétalise et connaît de sévères problèmes d'étiage : en raison d'un lit trop large, l'eau se réchauffe et devient stagnante.

Des travaux sont donc prévus dans la traversée du village à l'été 2019 : aménagement de

En bref

Gastronomie

Le chat invite le Japon à son festin



La quatrième édition du Week-end gourmand du chat perché se déroulera du vendredi 21 au dimanche 23 septembre à Dole. Cette année, le pays et la ville bourguignonne invités d'honneur seront le Japon et Chalon-sur-Saône. Le 9 mars dernier, l'association des Portugais de Dole (le Portugal était invité d'honneur 2017) a passé le flambeau à Yoko Lacressonnière, présidente de l'association culturelle franco-japonaise AYUMI. Le Grand Dole soutient à hauteur de 20 000 € l'association organisatrice du Week-end gourmand qui avait rassemblé 40 000 visiteurs en 2017.

Evènement

1 200 motos Goldwing à Dole en 2019



Du 30 mai au 1^{er} juin 2019, l'association Goldwing Club Bourgogne-Franche-Comté mettra sur pied un grand rassemblement de motards. Le temps fort en sera « une parade des nations » programmée samedi 1^{er} juin à Dole. 1 200 motos sont attendues. L'Agglomération a accordé une subvention de 1 500 € au club organisateur.

GRAND DOLE la lettre du conseil

est une publication interne de la Communauté d'agglomération du Grand Dole

Directeur de la publication : **Jean-Pascal Fichère**

Rédaction, mise en page : **Xavier Ducordeaux, Edwige Prompt**

Tirage : **650 exemplaires**

PLACE DE L'EUROPE - BP 458 - 39109 DOLE CEDEX

Tél. : 03 84 79 78 40 - Fax : 03 84 79 78 43 - info@grand-dole.fr - www.grand-dole.fr



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

GRAND DOLE

la lettre du Conseil

Supplément
spécial
**BUDGET
2018**

ABERGEMENT-LA-RONCE - 15 MARS 2018



7 M d'€ sont débloqués en 2018
pour la création du futur complexe
aquatique et sportif communautaire

Un budget à la hauteur des enjeux

Le budget primitif 2018 a été adopté par les délégués communautaires. Il permettra au Grand Dole la mise en œuvre de son programme au service de la population et du développement du territoire.

Trois semaines après l'adoption d'un pacte fiscal et financier de solidarité, inédit et innovant, le Conseil communautaire a adopté le budget primitif 2018 du Grand Dole. Le budget principal s'élève à 44,878 M€ en fonctionnement et 18,123 M€ en investissement. Le budget annexe (zones d'activités et Centre d'activités nouvelles) est de 1,2 M€ en fonctionnement et 214 700 € en investissement. Le budget total de la collectivité s'établit donc à 64,424 M€, soit une hausse de 16 % par rapport au BP 2017.

Cette augmentation s'explique en partie par les nouvelles charges assumées par le Grand Dole : la gestion du Conservatoire de musique et de danse (1,2 M€ de dépenses de fonctionnement), la prise en charge par l'Agglo du FPIC en lieu et place des communes (500 000 €), la

restauration scolaire (374 000 €) ou la subvention à Scènes du Jura (355 000 €). Les investissements sont également plus importants qu'en 2017, en raison principalement du lancement des travaux du complexe aquatique et sportif communautaire (lire ci-dessous).

“ Le budget principal s'élève à 44,878 M€ en fonctionnement et 18,123 M€ en investissement ”

Pour faire face à ces dépenses supplémentaires, le Grand Dole prévoit une croissance des produits de la fiscalité directe de 3,075 M€. Dans l'hypothèse d'une stabilité des bases de la fiscalité et d'une hausse physique de + 1 %, il a été décidé d'augmenter deux taux, conformément aux engagements du pacte fiscal et

financier : la taxe foncière et la taxe d'habitation. « Pour ne pas léser les contribuables, la taxe foncière est augmentée du montant que les communes ont la capacité de baisser de leur côté, a précisé le président Jean-Pascal Fichère. Quant au montant de la taxe d'habitation, il diminuera de 20 % pour 85 % des ménages grands dolois. » Le versement transport, appliqué aux entreprises et collectivités de 11 salariés et plus, sera par ailleurs porté à 0,6 % de la masse salariale à compter du 1^{er} juillet.

Malgré des investissements importants qui nécessitent le recours aux emprunts bancaires, la collectivité reste peu endettée. Le capital restant dû s'élève à 21,4 M€ avec un taux moyen annuel de 1,52 %. La capacité de désendettement est évaluée à 8 ans.

Une forte capacité d'investissement

En 2018, la Communauté d'agglomération injectera 17,760 M€ dans l'économie du territoire. Evidemment, le plus gros poste d'investissement sera dédié au début du chantier du complexe aquatique et sportif communautaire (7 M€). D'autres enveloppes importantes seront consacrées aux

travaux dans les accueils périscolaires et la restauration scolaire (780 000 €), au déploiement de la fibre optique et aux montées en débit (500 000 €), à l'acquisition et l'aménagement du buffet de la gare (455 000 €), aux installations sportives (384 000 €), à l'aménagement de la péniche

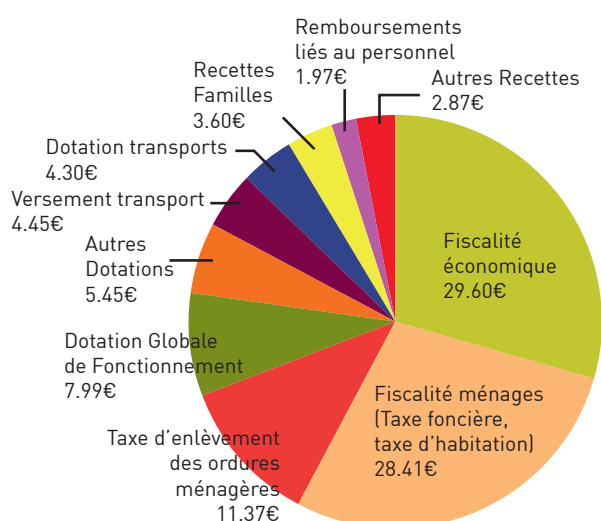
Hello Dole (370 000 €) ou à l'entretien et la restauration des cours d'eau (359 000 €). Par délégation de l'Agence nationale de l'habitat, 1,527 M€ seront consacrés aux aides à la pierre et 362 000 € aux politiques du logement.

Le budget primitif 2018

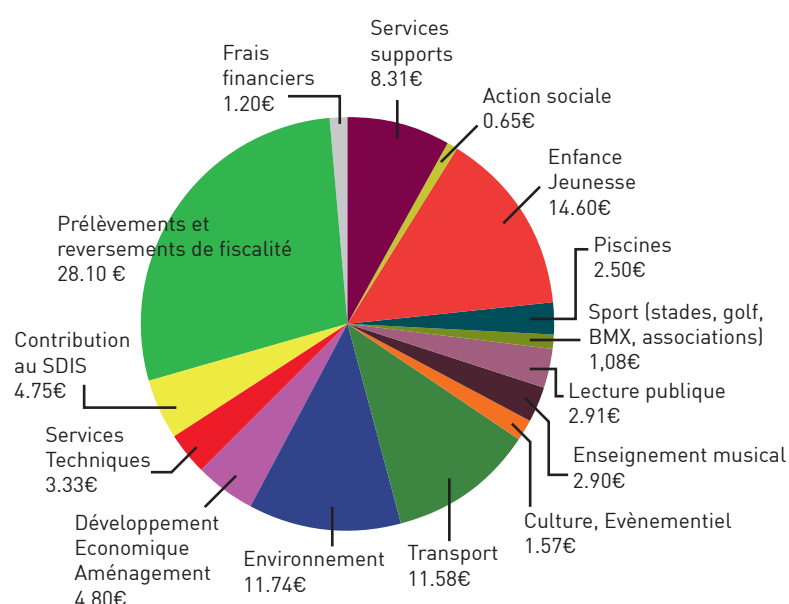
	2017		2018	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	39 539 300 €	14 770 680 €	44 878 532 €	18 123 850 €
Budget annexe (zones d'activités + centre d'activités nouvelles)	866 200 €	181 700 €	1 207 580 €	214 700 €
TOTAL	40 405 500 €	14 952 380 €	46 086 112 €	18 338 550 €
TOTAL (investissement + fonctionnement)	55 357 880 €		64 424 662 €	

Les grands équilibres (en fonctionnement)

Recettes pour 100 €



Dépenses pour 100 €



La fiscalité

	Pour qui ?	2017		2018	
		Taux	Produits	Taux	Produits
Contribution foncière économique	Entreprises	22,58%	6 911 080	22,58%	6 720 000
Cotisation sur valeur ajoutée entreprises	Entreprises	-	3 671 526	-	4 150 000
Imposition sur entreprises de réseau	Entreprises	-	511 077	-	515 000
Taxe sur les surfaces commerciales	Entreprises	1,2 (coef)	1 330 944	1,2 (coef)	1 350 000
Versement transport	Entreprises de + 11 salariés	0,30 %	1 277 178	0,60%**	1 950 000
Taxe d'habitation	Ménages	12,40%	7 731 036	15,75%	9 950 000
Taxe sur le foncier bâti	Entreprises + ménages	2,15%	1 392 988	3,61%	2 405 000
Taxe sur le foncier non bâti	Ménages	4,12%	56 224	4,12%	55 000
Taxe sur les ordures ménagères	Ménages	10,41%	4 931 058	10,41%	4 980 000
TOTAL		-	27 813 111	-	32 075 000

* Les produits 2018 sont des produits estimés, dans l'attente de l'obtention des documents définitifs de l'Etat

** L'augmentation du versement transport ne sera applicable qu'au 1^{er} juillet 2018